

Comité de programmation

But du comité :

Le Comité de programmation se rapporte au Conseil d'administration et assure la planification et l'organisation des activités et programmes en français destinés aux membres de Retraite active de Peel.

Composition :

Le Comité sera composé d'au moins cinq membres, dont un membre du Conseil d'administration, et sera approuvé par le Conseil après chaque Assemblée générale annuelle.

Responsabilités :

Le Comité de programmation doit :

- prévoir et organiser un programme d'activités qui répond aux intérêts et besoins des membres de Retraite active de Peel, en respectant les ressources financières qui seront octroyées par le Conseil d'administration;
- tenir le Conseil d'administration informé du calendrier d'activités en présentant le calendrier à chaque réunion du Conseil;
- assurer la diffusion du calendrier d'activités auprès des membres par divers moyens ;
- recueillir les rétroactions de participant.e.s aux activités et prévoir des moyens pour sonder les intérêts et solliciter les suggestions des membres;
- faire un bilan annuel des activités offertes pour appuyer la programmation et en informer le Conseil d'administration;
- Consulter le Conseil d'administration au préalable concernant des exigences ou des enjeux liées à la sécurité ou aux assurances

Le Comité travaillera en étroite collaboration avec la personne à la trésorerie afin d'obtenir les approbations nécessaires pour les dépenses et de respecter le budget établi et suivra toutes les politiques et procédures établies par le Conseil d'administration. Toute activité organisée doit faire l'objet d'un budget approuvé au préalable.

Fonctionnement :

À chaque année, le Comité de programmation déterminera la façon d'assurer le rôle de présidence et en aviser le Conseil d'administration.

Le Comité tiendra des rencontres régulières, convoquées par la personne à la présidence.

A chaque réunion, une personne sera choisie pour prendre des notes et préparer un compte rendu qui sera envoyé aux membres avant la réunion suivante.

Le Comité peut former des sous-groupes, qui peuvent inclure des personnes qui ne font pas partie du Comité, ou de Retraite active pour appuyer le développement du programme et la prestation d'activités. Chaque sous-groupe sera sous la responsabilité d'un.e membre du Comité qui assurera la liaison avec le Comité.